

CONTRAT LOCAL DE SECURITE

TREMBLAY-EN-FRANCE

22 septembre 2008

PREAMBULE

Souhaitant répondre à la demande sociale de sécurité grandissante et aux problématiques de troubles à la tranquillité et de délinquance, la Ville de Tremblay-en-France s'est engagée dans la mise en place d'une politique publique partenariale de prévention sécurité au travers de son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance mis en place au début de l'année 2007.

Institué par le décret et la circulaire du 17 juillet 2002, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance fait des élus locaux, et notamment du Maire, les acteurs centraux de l'élaboration, de la conduite et de l'évaluation des politiques publiques de prévention sécurité. Simplifiant l'enchevêtrement existant des dispositifs de coopération entre l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires privés dans ce domaine, cette nouvelle architecture locale s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique de décentralisation engagée. Le CLSPD devient, en effet, *« l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés concernés »*.

Afin de permettre au CLSPD de remplir pleinement ses fonctions et de lui fournir les informations nécessaires à ses prises de décision, la Ville de Tremblay-en-France a décidé de faire réaliser un diagnostic local de sécurité. En effet, le diagnostic local de sécurité, prévu dans la circulaire du 28 octobre 1997 instituant les Contrats Locaux de Sécurité, est le préalable indispensable à toute politique locale de sécurité.

A partir de ces analyses, des besoins identifiés sur le territoire communal, et des actions pertinentes déjà existantes, la ville de Tremblay-en-France et ses partenaires ont pu élaborer le présent Contrat Local de Sécurité, dont les fiches actions entendent entrer en adéquation avec les spécificités locales.

RECAPITULATIF DES DIFFERENTES ETAPES DEPUIS LA MISE EN PLACE DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)

□ FEVRIER 2007

- ↳ Mise en œuvre du CLSPD de Tremblay en France
- ↳ Décision de procéder à un Diagnostic Local de Sécurité (DLS)

□ AVRIL A JUIN 2007

- ↳ Réalisation du DLS par le Cabinet ALTHING en lien avec la Ville de Tremblay en France et l'ensemble des partenaires
- ↳ Restitution du DLS le 28 juin 2007

□ PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DLS

- ↳ Rivalités entre des jeunes de Tremblay-en-France et de Villepinte, voire Sevran : problématique intercommunale
- ↳ Secteur du Centre Ville / Grand Ensemble défini comme prioritaire
- ↳ Hausse de la Délinquance de Voie Publique (DVP) de 2004 à 2006 pour l'ensemble des quartiers hors Vieux Pays
- ↳ Une évolution de la situation en matière de malveillance sur le territoire considérée comme globalement inquiétante, notamment par les bailleurs et les transporteurs (hausse des atteintes aux biens et personnes)

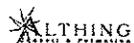
- ↳ Une paupérisation de la population constatée à partir des statistiques sociales de l'Education Nationale
- ↳ Une problématique de déscolarisation existante sur le territoire
- ↳ Un traitement de certains risques de déviances à travers l'aménagement urbain à envisager : prévention situationnelle
- ↳ Un partenariat globalement satisfaisant, voire très satisfaisant ; une formalisation des relations partenariales à renforcer au moyen du CLSPD et du CLS
- ↳ Une redéfinition de la doctrine d'emploi de certains services, notamment la Police Municipale, à envisager au regard des problématiques et enjeux émergents
- ↳ Un CLSPD qui doit être doté d'outils de gestion du risque et d'évaluation des actions menées : cartographies ; tableaux de bord ; etc.

□ DEPUIS OCTOBRE 2007

- ↳ Lancement de la démarche d'élaboration du Contrat Local de Sécurité de nouvelle génération par la Ville de Tremblay en France, avec l'accompagnement du Cabinet ALTHING
- ↳ Définition de 3 groupes de travail, chargé de définir partenarialement les Fiches Actions et mise en œuvre d'un Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) :

□ 16 OCTOBRE ET 14 NOVEMBRE 2007 : réunions du Groupe 2 « *violences scolaires, péri scolaires, et dans les transports* »

□ 25 OCTOBRE ET 21 NOVEMBRE 2007 : réunions du Groupe 3 « *gestion de proximité et cadre de vie* »



SCHEMA DE SYNTHESE DU PLAN D' ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SECURITE (CLS)

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE



AXE N°1

GLTD -
VIOLENCES
INTERCOMMUNALES

AXE N°2

VIOLENCES
SCOLAIRES, PERI
SCOLAIRES ET DANS
LES TRANSPORTS

AXE N°3

CADRE DE VIE ET
GESTION DE
PROXIMITE

AXE N°4

REPARATION
PENALE

INGENIERIE ET SUIVI DU DISPOSITIF

AXE I / VIOLENCES INTERCOMMUNALES

FA 1 : PROCEDURE DE REUNION D'UNE CELLULE DE CRISE

FA 1	PROCEDURE DE REUNION D'UNE CELLULE DE CRISE		
<p>CONSTAT</p>	<p>La ville de Tremblay-en-France n'est pas à l'abri d'un évènement dramatique ou d'un incident quelconque pouvant engendrer des situations graves en matière de tranquillité publique et de sécurité. Un accident de la circulation, un incident au sein d'un transport collectif, un décès accidentel, sont autant de situation nécessitant une prise de décision aussi rapide que précise. Pour ce faire, la concertation doit prendre une part importante dans la prise de décision. De même, l'échange d'information doit être facilité malgré des conditions d'urgence défavorables.</p> <p>La mise en place d'une procédure de réunion de cellule de crise peut apporter davantage de fluidité dans la transmission d'information, et faciliter ainsi la justesse dans la prise de décision au cours d'un évènement grave. La réunion d'une cellule de crise, à la demande du Maire, pourrait alors réunir l'ensemble des parties prenantes à la bonne gestion de la situation de crise (Maire, Représentant de la Préfecture, Police Nationale, Police Municipale, Direction Générale des services de la ville, et selon les situations bailleurs, transporteurs, éducation nationale, monde associatif, etc.).</p>		
<p>PILOTE</p>	<p>Ville de Tremblay-en-France / Cabinet du Maire</p>	<p>PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER</p>	<p>A/ Mise à jour et suivi d'un annuaire téléphonique B/ Convocation de la cellule de crise sur demande du Cabinet du Maire</p>
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préfecture ▪ Police Nationale ▪ Services de la Ville ▪ Bailleurs / Transporteurs ▪ Associations ▪ Education Nationale ▪ Parquet 		
<p>OBJECTIFS VISES</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Gérer avec le maximum d'efficacité les incidents graves</p>		
<p>INDICATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : mobilisation et réactivité des partenaires ▪ Suivi : action occasionnelle en fonction des besoins ▪ Résultat : transmission d'information et gestion de l'évènement 		
<p>COUT</p>	<p>Sans Objet</p>		

AXE II/ VIOLENCES SCOLAIRES, PERI SCOLAIRES ET DANS LES TRANSPORTS

FA 2 : PREVENIR LES RISQUES ROUTIERS AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS

FA 3 : FEUILLE DE SIGNALEMENT D'INCIDENTS DANS ET AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS

FA 4 : ACCOMPAGNER LA FONCTION PARENTALE – LIEN AVEC LA REUSSITE EDUCATIVE

FA 5 : PROMOUVOIR LA PREVENTION DES VIOLENCES ENTRE MINEURS ET JEUNES MAJEURS A TRAVERS LE SPORT

FA 6 : PREVENIR LA MALVEILLANCE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES PAR DES ACTIONS CITOYENNES

FA 7 : PROCEDURE SPECIFIQUE DE SIGNALEMENT D'INCIDENTS DANS LES TRANSPORTS

FA 2	PREVENIR LES RISQUES ROUTIERS AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS		
<p>CONSTAT</p>	<p>Les risques d'accidents aux abords des établissements scolaires du premier et du second degré nécessitent une prise en compte à plusieurs niveaux, afin d'en limiter l'occurrence. Trois modalités d'actions doivent être envisagées en ce sens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Sécurisation passive des abords d'établissements : aménagements urbains, vidéo protection etc. ↳ Sécurisation active : présence de la Police Municipale ou des médiateurs à des horaires précis ↳ Education et Prévention : actions au sein des établissements 		
<p>PILOTE</p>	<p>Ville de Tremblay-en-France / Direction Générale</p>	<p>PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER</p>	<p>A/ Diagnostic préalable avec les chefs d'établissement</p> <p>B/ Etat des lieux et synthèse en groupe de travail</p> <p>C/ Validation des opérations envisagées par la Direction Générale en lien avec les partenaires bénéficiaires et / ou financeurs</p> <p>↳ <i>Se référer au planning récapitulatif des opérations</i></p>
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecoles du premier degré ▪ Collèges ▪ Lycées ▪ Services techniques ▪ Police Municipale ▪ Conseil Général 		
<p>OBJECTIFS VISES</p>	<p>1/ Diminuer les accidents aux abords des établissements</p>		
<p>INDICATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Diagnostics d'établissement ; mise en œuvre des opérations planifiées ▪ Suivi : Evolution de l'accidentologie ▪ Résultat : Stabilisation - baisse des accidents 		
<p>COUT</p>			

FA 3	FEUILLE DE SIGNALEMENT D'INCIDENTS DANS ET AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS		
<p>CONSTAT</p>	<p>La circulation de l'information constitue un enjeu majeur dans la résolution des problèmes. Les chefs d'établissements font globalement état d'un faible taux d'incidents au sein des Collèges et Lycées. Les difficultés se présentent essentiellement en dehors, notamment en lien avec des rivalités intercommunales. Les cas d'absentéisme demeurent eux aussi limités, tout comme les exclusions. Pour autant, lorsqu'ils se produisent, il est essentiel pour les partenaires d'être en mesure de prendre en charge l'élève concerné. Par conséquent, ces fiches doivent permettre de renseigner sur les situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Incidents au sein et aux abords de l'établissement ↪ Situations d'exclusion et d'absentéisme <p>Des systèmes d'informations internes à l'Education Nationale existent déjà au niveau de l'Inspection d'Académie. Afin de ne pas ajouter une Fiche supplémentaire, il convient de s'appuyer sur l'existant en vue de ne pas surcharger les chefs d'établissement. Cependant, ces Fiches sont actuellement nominatives. Dans un souci de confidentialité, la transmission au CLSPD doit porter sur des situations et non sur des cas, une anonymisation préalable de ces fiches devant donc être effectuée.</p>		
<p>PILOTE</p>	<p>Education Nationale 2nd degré</p>		<p>PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER</p> <p><i>Se référer au protocole général pour les Fiches Incidents</i></p>
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction Générale des Services ▪ Police Municipale / Médiation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services sociaux ▪ Police Nationale 	
<p>OBJECTIFS VISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1/ Garantir la fonction d'Observatoire liée au CLSPD 2/ Traiter les situations en lien avec les compétences du CLSPD 		
<p>INDICATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Utilisation de la fiche E.N transmise aux chefs d'établissements en l'anonymant ▪ Suivi : Evolution des incidents, de l'absentéisme, des exclusions ▪ Résultat : Nombre de Feuilles retournées 		
<p>COUT</p>			

FA 4	ACCOMPAGNER LA FONCTION PARENTALE - LIEN AVEC LA REUSSITE EDUCATIVE		
<p>CONSTAT</p>	<p>Les chefs d'établissement scolaire ont fait part de la nécessité de travailler avec les parents pour tout ce qui a trait à la prévention de la déviance, dans toutes ses formes, et à la réussite éducative de leur enfant. Ils font en effet état de parents souvent dépassés par les comportements de leur enfant, et qui ne savent pas nécessairement à quel professionnel s'adresser pour dépasser ces difficultés. Par ailleurs, les chefs d'établissement eux-mêmes se retrouvent parfois isolés face à une telle problématique. Le besoin d'un relais compétent sur les questions liées à la parentalité a donc été évoqué. Ce relais n'a pas vocation à s'adresser uniquement aux Directeurs d'Ecole mais plus largement, à l'ensemble des professionnels pouvant se trouver en difficulté face à des parents nécessitant un soutien spécifique. Il peut à ce titre s'agir d'animateurs, de directeurs de centres sociaux ou autre acteur. Les professionnels peuvent donc proposer une orientation des parents le souhaitant vers ce relais, voire le solliciter directement en tant que de besoin. La définition précise de cette fonction (compétences ; rattachement ; profil de poste) n'est actuellement pas formalisée. Il convient en effet de ne pas superposer ici cette action à la mise en œuvre prochaine d'un Programme de Réussite Educative (PRE), plus à même de porter ce type de projet en lien avec une équipe pluridisciplinaire de soutien. En l'attente de mise en œuvre opérationnelle du PRE, le CLS peut porter et financer une telle action, et dans tous les cas, il est fondamental de garantir les liens entre CLS et PRE.</p>		
<p>PILOTE</p>	<p>Ville de Tremblay-en-France / Direction Générale</p>		<p>A/ Définition de la structure et compétences « relais »</p>
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecoles élémentaires ▪ Collèges ▪ Lycées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction Vie des Quartiers ▪ Equipement Jeunesse 	<p>B/ Diffusion des coordonnées aux partenaires et d'un protocole d'orientation</p> <p>C/ Définition d'une évaluation des difficultés rencontrées (typologie)</p>
<p>OBJECTIFS VISES</p>	<p>1/ Diminuer les situations d'isolement des parents et des professionnels</p>		
<p>INDICATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Mise en place effective d'un professionnel relais / diffusion des coordonnées / définition de la grille d'évaluation typologique ▪ Suivi : Evolution de la perception des professionnels quant aux besoins en matière de parentalité ▪ Résultat : Nombre de parents orientés par type de structure / évaluation qualitative des difficultés (définir une typologie) / évolution de leur situation 		

AXE II/ VIOLENCES SCOLAIRES, PERI SCOLAIRES ET DANS LES TRANSPORTS

FA 5	PROMOUVOIR LA PREVENTION DES VIOLENCES ENTRE MINEURS ET JEUNES MAJEURS A TRAVERS LE SPORT		
CONSTAT	Conscient que les phénomènes de violences intercommunales ont également des effets négatifs sur la rivalité sportive des jeunes des deux villes, il convient de s'appuyer ici sur sa dimension éducative et citoyenne pour mieux prévenir les conduites violentes, dans le sport mais également en dehors. Il s'agit plus particulièrement ici de se servir des deux clubs de football, respectivement de Tremblay en France et de Villepinte, pour mettre en place des rencontres sportives intégrant dans une même équipe des jeunes de chacune des deux Communes, et rencontrant d'autres Clubs de Football dans le cadre du tournoi « Prestige Club International 2008 ».		
PILOTE	Service des sports de la ville de Tremblay en France	PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER	A/ Organisation d'une journée commune et visite d'un club professionnel B/ Créer une équipe mixte Tremblay / Villepinte, lors du tournoi « Prestige cup international 2008 » dont le slogan serait : « Stop la Violence dans nos Quartiers »
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction Générale des Services ▪ Tremblay Football Club ▪ Football Club de Villepinte 		
OBJECTIFS VISES	<ol style="list-style-type: none"> 1/ Créer un processus de partenariat intercommunal des deux clubs de football des deux villes. 2/ Organiser plusieurs événements sportifs qui associent des jeunes footballeurs des deux villes. 3/ Utiliser le sport comme outil de communication et de lutte contre les violences intercommunales. 		
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Organisation effective de la visite de club / création effective d'une équipe mixte dans le cadre du tournoi ▪ Suivi : Nombre de jeunes de chacune des 2 communes concernées ▪ Résultats : <ol style="list-style-type: none"> 1/ Continuité de la mixité de l'équipe d'une année sur l'autre et du partenariat entre les 2 clubs 2/ Nombre d'événements sportifs mixtes organisés par an 3/ Evolution du ressenti des acteurs quant à la situation en matière de violences intercommunales 		
COÛT	Budget prévisionnel en cours d'élaboration selon les projets définitifs qui seront mis en œuvre.		

FA 6	PREVENIR LA MALVEILLANCE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES PAR DES ACTIONS CITOYENNES		
<p>CONSTAT</p>	<p>Les transporteurs intervenant à Tremblay-en-France font état d'une hausse des tensions et des incidents sur le territoire, notamment dans les transports scolaires. Différents événements de haute gravité ont pu se produire, nécessitant différents types de réponses afin de proposer un système de prévention - traitement global des faits.</p> <p>Des expériences citoyennes sont mises en œuvre avec le Conseil Général, les transporteurs, ou la Commune, et obtiennent des résultats positifs. Il s'agit donc de pérenniser ce type d'actions. La présente Fiche Action n'est pas limitative en matière de projets, ces derniers pouvant être proposés au CLSPD par les partenaires, avec pour principal critère d'éligibilité la cohérence avec l'objectif de ce projet.</p>		
<p>PILOTE</p>	<p>Ville de Tremblay-en-France / Direction Générale des Services</p>	<p>PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER</p>	<p>A / Remontée des projets par les partenaires au CLSPD. B / Etat des lieux en groupe de travail. C / Validation et mobilisation des financements nécessaires. <i>↪ Se référer au planning prévisionnel des opérations</i></p>
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction Vie des Quartiers ▪ Service jeunesse / service Sports ▪ Transporteurs ▪ Education Nationale ▪ Conseil Général 		
<p>OBJECTIFS VISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1 / Amélioration de la sécurité dans les transports 2 / Diminution des incidents aux abords des établissements 		
<p>INDICATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Mise en œuvre effective des actions et nombre d'actions ▪ Suivi : Nombre de personnes participant (fréquentation) ▪ Résultat : Evolution du ressenti dans les transports / Baisse des incidents aux abords des Collèges et Lycées 		
<p>COÛT</p>			

FA 7	PROCEDURE SPECIFIQUE DE SIGNALEMENT D'INCIDENTS DANS LES TRANSPORTS		
<p>CONSTAT</p>	<p>Dans le cadre du Contrat de Sécurité Transports mis en œuvre pour l'ensemble de la Seine Saint Denis, le Conseil Général a mis en place un Observatoire de la violence dans les transports en commun, rattaché à la Mission Prévention Sécurité. Il a notamment pour fonction de recueillir les Fiches Incidents des Transporteurs, et d'en assurer la diffusion aux communes disposant d'un CLSPD.</p> <p>Il s'agit ici de formaliser la procédure de transmission de ces données à la Commune, et de définir une procédure spécifique en cas d'incident grave, dans une logique d'alerte.</p>		
<p>PILOTE</p>	<p>Ville de Tremblay-en-France / Direction Générale des Services</p>	<p>PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER</p>	<p>A / Diffusion des Fiches Incidents des Transporteurs au Conseil Général - Mission Prévention Sécurité (procédure actuelle).</p> <p>A bis/ Diffusion de la Fiche Incident au CLSPD lors d'événements graves et contact téléphonique du référent CLSPD de la Ville.</p> <p>B/ Diffusion mensuelle du bilan des Fiches Incidents par le Conseil Général au CLSPD (Contenu à définir avec le CG)</p> <p>↳ <i>Se référer au protocole général de transmission</i></p>
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transporteurs ▪ Conseil Général - Mission Prévention Sécurité 		
<p>OBJECTIFS VISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1/ Amélioration de l'information et de la réactivité des partenaires en cas d'incidents graves 2/ Garantir la fonction d'Observatoire liée au CLSPD 		
<p>INDICATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Diffusion effective du bilan mensuel au CLSPD ▪ Suivi : Nombre de faits par transporteur ; localisation ; typologie ▪ Résultat : Respect effectif de la procédure (bilan en groupe de travail) 		
<p>COUT</p>			

AXE III/ GESTION DE PROXIMITE ET CADRE DE VIE

FA 8 : MISE EN PLACE DES FICHE INCIDENTS

FA 9 : MISE EN PLACE DE L'ANNUAIRE DES PARTENAIRES

FA 10 : SECURISATION DES ESPACES PRIVES ET PUBLICS

FA 11: APPUI AUX PROFESSIONNELS DE PROXIMITE

FA 12: ACTIONS CITOYENNES DE PROXIMITE

FA 8	FICHE INCIDENTS		
CONSTAT	<p>La circulation de l'information dans le cadre de problématiques de tranquillité publique n'est actuellement pas formalisée dans le cadre d'un système de transmission commun aux différentes partenaires. Certains ont développé leur propre dispositif interne, comme les bailleurs, au moyen de fiches incidents, mais il n'existe pas nécessairement de reporting, limitant de fait la réactivité.</p> <p>La mise en place d'une Fiche d'Incidents inter partenaires, accompagnée de modes de transmission et opératoires formalisés apporterait donc une plus value tant dans la connaissance croisée des problèmes recensés sur un territoire ou un site, que dans le traitement partenarial de ces derniers.</p>		
PILOTE	Ville de Tremblay-en-France / Direction Générale des Services		
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bailleurs Sociaux ▪ Services techniques ▪ Service développement durable et action territoriale ▪ Police Nationale ▪ Service Police Municipale et Médiation ▪ Service des sports ▪ La police nationale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centres sociaux / Maisons de quartier ▪ Boutique des projets ▪ Observatoire Social ▪ Régie de Quartier 	<p>PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER</p> <p>La mise en œuvre des Fiches Incidents est accompagnée d'une procédure de transmission et de traitement clairement identifié, afin d'éviter la déperdition d'informations ou l'absence de lisibilité quant à la finalité de l'outil. Les fiches d'incidents interpartenaires feront l'objet d'une transmission à la Police Nationale.</p> <p>↳ <i>Se référer au schéma de fonctionnement et aux FI</i></p>
OBJECTIFS VISES	<ul style="list-style-type: none"> 1/ Améliorer la transmission d'informations 2/ Fournir aux partenaires concernés une Fiche Type, synthétique 		
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Rédaction des Fiches Incidents ▪ Suivi : Evolution des faits par typologie ▪ Résultat : 1/ Nombre de fiches transmises par partenaire 2/ Nombre de partenaires équipés 		
COUT			

FA 9	MISE EN PLACE DE L'ANNUAIRE DES PARTENAIRES		
<p>CONSTAT</p>	<p>Afin de garantir la pérennité et la continuité du réseau de partenaires autour des problématiques de gestion de proximité, il convient d'élaborer et de diffuser un annuaire aux différents acteurs du groupe thématique n°2. Il doit également favoriser la réactivité des professionnels compétents lors d'incidents ou de crises, via un fichier unique et commun à chacun. Cet annuaire pourra comprendre les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Noms des référents par structure concernée (Cf liste ci-dessous) ↪ Coordonnées téléphoniques et électroniques ↪ Adresse / site 		
<p>PILOTE</p>	<p>Ville de Tremblay en France / Direction Générale des Services</p>	<p>PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER</p>	<p>A/ Collecte des informations par le CLSPD B/ Rédaction du document C/ Transmission aux partenaires D/ Renseignement systématique avant départ de poste</p>
<p>PARTENAIRES</p>	<p>Membres du CLSPD</p>		
<p>OBJECTIFS VISES</p>	<p>1/ Pérenniser le partenariat et garantir la réactivité</p>		
<p>INDICATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Elaboration et diffusion effectives de l'annuaire à l'ensemble des partenaires visés ▪ Suivi : Modifications apportées en fonction des changements de poste ▪ Résultat : RAS 		
<p>COUT</p>			

FA 10	SECURISATION DES ESPACES PRIVES ET PUBLICS					
CONSTAT	Divers désordres peuvent être identifiés par les partenaires au niveau d'espaces publics ou de sites tels que parkings souterrains. Leur traitement doit se faire à différents degrés, en complémentarité et selon la logique qu'une seule action sur l'aménagement, par exemple, ne saurait résoudre l'ensemble de la problématique. Il s'agit ici de développer différents modes de prévention des risques en diminuant la vulnérabilité de cibles identifiées à travers des procédés dits de « prévention situationnelle ».					
PILOTE	Ville de Tremblay-en-France / Direction Générale		PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER Un état des lieux préalable doit être réalisé ↳ <i>Se référer au planning des opérations</i>			
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Police Nationale ▪ Police Municipale ▪ CLSPD 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service Médiation ▪ Transporteurs ▪ Observatoire Social 				
OBJECTIFS VISES	<ul style="list-style-type: none"> 1/ Sécurisation des parkings bailleurs sociaux 2/ Sécurisation des espaces publics identifiés 3/ Sécurisation des équipements publics identifiés 4/ Diminution des désordres 					
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Réalisation de l'état des lieux préalable ; réalisation des opérations projetées ; taux d'équipement pour les sites identifiés ▪ Suivi : Evolution des faits et incidents relevés au niveau de ces espaces ▪ Résultats : <table border="0" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td style="vertical-align: middle;"> <ul style="list-style-type: none"> 1/ 2/ 3/ 4/ </td> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle; padding: 0 10px;">}</td> <td style="vertical-align: middle;">Diminution des faits et des coûts engendrés</td> </tr> </table> 			<ul style="list-style-type: none"> 1/ 2/ 3/ 4/ 	}	Diminution des faits et des coûts engendrés
<ul style="list-style-type: none"> 1/ 2/ 3/ 4/ 	}	Diminution des faits et des coûts engendrés				
COUT						

FA 11	APPUI AUX PROFESSIONNELS DE PROXIMITE		
<p>CONSTAT</p>	<p>Les gardiens d'immeubles et responsables de sites font parfois état d'un isolement face à certaines situations problématiques. La mise en place de différentes actions visant à améliorer les conditions de travail de ces professionnels peuvent donc être envisagées dans le cadre du CLS. Le Centre Municipal de Santé (CMS) propose actuellement dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) des échanges interprofessionnels en direction des services de la Commune, à partir desquels les professionnels peuvent parler de leurs expériences et également des difficultés rencontrées. Par ailleurs, une antenne mobile du Centre Médico Psychologique (CMP) peut intervenir en matière d'accueil, d'écoute et de prise en charge des professionnels de proximité. Il convient donc de s'appuyer sur l'existant autour de ces 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Elargir le groupe de parole du CMS aux bailleurs et professionnels hors Mairie ↳ Proposer un relais aux professionnels de proximité au niveau de l'antenne mobile du CMP ↳ Proposer une formation si besoin à ces professionnels telle que gestion de conflit etc. (en tenant compte que certains bailleurs en proposent déjà) 		
<p>PILOTE</p>	<p>Ville de Tremblay-en-France / Direction Générale des Services</p>		<p>PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER</p>
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bailleurs sociaux ▪ Services techniques ▪ Service sport 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service Police Municipale et Médiation ▪ Direction des Ressources Humaines ▪ Services chargés d'accueil du public (CCAS etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> A/ Inscription du projet CUCS dans le volet prévention, dont le CLS est le dispositif de référence B/ Contacter l'antenne du CMP et définir les modalités de leur participation (réfèrent) et de leur intervention en groupe de parole
<p>OBJECTIFS VISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1/ Apporter une formation commune aux professionnels de première ligne en matière de gestion de conflit et autre domaine 2/ Diminuer les situations d'isolement professionnel 3/ Permettre l'échange de pratiques et rompre l'isolement 		
<p>INDICATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Mise en œuvre de la formation / mise en œuvre du référent ▪ Suivi : ▪ Résultats : 1/ Nombre de professionnels touchés par la formation et par branche de métier 2/ Nombre de professionnels ayant sollicité l'antenne mobile du CMP 		
<p>COÛT</p>	<p>Participation financière des professionnels hors Mairie à envisager</p>		

FA 12	ACTIONS CITOYENNES DE PROXIMITE		
<p>CONSTAT</p>	<p>La seule prise en compte des phénomènes de malveillance et de troubles à la qualité de vie ne saurait être résolu uniquement à travers des procédés techniques. Il est au contraire nécessaire de combiner les approches afin de garantir un traitement global des problématiques. A ce titre, le développement d’actions associant les habitants est essentiel.</p> <p>Divers projets ont déjà vu le jour en particulier pour secteur du Centre Ville, qu’il convient ici de pérenniser et d’étendre à diverses structures. Les actions en pied d’immeubles, favorisant le réinvestissement de leur lieu de vie par les habitants face à des actes de nuisances et d’intimidations, sont à ce titre efficaces et pertinentes. La présente fiche action vise donc à encourager le développement de ce type d’interventions parmi lesquelles on peut donc trouver :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Actions en pieds d’immeubles ↳ Actions de développement local 		
<p>PILOTE</p>	<p>Ville de Tremblay-en-France / Direction Générale des Services</p>		<p>PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER</p> <p>A/ Proposition de projets via la Direction de la Vie des Quartiers ou autre à la DG</p> <p>B/ Validation et budgétisation en fonction de la pertinence et de la qualité du projet</p>
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bailleurs sociaux ▪ Services techniques ▪ Centres Sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service Police Municipale et Médiation ▪ Police Nationale 	
<p>OBJECTIFS VISES</p>	<p>1/ Impliquer les habitants dans la coproduction de tranquillité et garantir le lien social</p> <p>2/ Garantir le sentiment de sécurité ; la Police Nationale est concernée au titre du traitement judiciaire (tapages).</p>		
<p>INDICATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Mise en œuvre de la formation d’au moins 2 projets dans ce cadre ▪ Suivi : Evolution du sentiment de sécurité sur les sites concernés (analyse qualitative auprès des habitants et des professionnels) ▪ Résultats : <p>1/ Nombre de personnes touchées par action</p> <p>2/ Baisse des situations de conflits et de tensions sociales (indice à définir de type indicateur d’ambiance)</p>		
<p>COUT</p>			

AXE IV/ REPARATION PENALE

FA 13 : REPARATION PENALE DES MINEURS PRIMO DELINQUANTS

FA 14 : TIG COLLECTIF : ACTION DESTINEE A PREVENIR LA RECIDIVE DE LA DELINQUANCE

FA 15 : AIDE AUX VICTIMES

FA 16 : CORRESPONDANT VILLE / JUSTICE

FA 13	REPARATION PENALE DES MINEURS PRIMO DELINQUANTS		
<p>CONSTAT</p>	<p>La délinquance des mineurs est une problématique récurrente pour laquelle le Parquet des mineurs de Bobigny s'attache à apporter des réponses pénales à toute infraction commise par un mineur en privilégiant les réponses éducatives chaque fois que la personnalité du mineur et la faible gravité des faits le permettent. Il convient de mettre en œuvre un outil pédagogique afin d'envisager, à la demande du Parquet des mineurs, et avec l'accord des auteurs des faits et de leurs parents, une alternative aux poursuites judiciaires, sous la forme d'un stage d'instruction civique et de citoyenneté obligatoire.</p>		
<p>PILOTE</p>	<p>Parquet des mineurs ; Tribunal pour enfant du T.G.I Mairie de Tremblay en France.</p>	<p>PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER</p>	<p>Sous la forme d'un stage d'instruction civique et de citoyenneté, dont la durée et le programme seront définis par les principaux partenaires.</p>
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parquet des mineurs ▪ Tribunal pour enfant ▪ P.J.J ▪ S.E.A.T ▪ Bailleurs sociaux ▪ Education nationale ▪ Police nationale ▪ Transporteurs publics 		
<p>OBJECTIFS VISES</p>	<p>17 Avec l'accord des familles et des jeunes interpellés suite à un délit, proposer une réponse alternative aux poursuites judiciaires sur des faits de délinquance assez sérieux pour être traités par l'institution judiciaire, mais pas assez grave pour envisager des poursuites judiciaires lourdes. Permettre à des jeunes primo délinquants d'éviter des poursuites judiciaires, en leur proposant une réparation éducative sous l'autorité du parquet ou du tribunal pour enfant du T.G.I.</p>		
<p>INDICATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Programmer entre deux et quatre stages par an, pendant les périodes de vacances scolaires. ▪ Suivi : Nombre de jeunes accueillis dans ces stages, et participation active des partenaires sollicités. ▪ Résultats : Taux de récidives des jeunes accueillis dans ces stages et renforcement du partenariat des acteurs du C.L.S.P.D. 		
<p>COUT</p>	<p>Demande de subvention au F.I.P.D, dans le cadre de la lutte contre la récidive de la délinquance des mineurs.</p>		

FA 14	TIG COLLECTIF : ACTION DESTINEE A PREVENIR LA RECIDIVE DE LA DELINQUANCE		
<p>CONSTAT</p>	<p>A la recherche de nouveaux objectifs de travail et dans une perspective de développement de son action de lien social, la Régie de quartier veut accueillir des jeunes ayant à effectuer un Travail d'Intérêt Général.</p> <p>La ville de Tremblay en France ainsi que les bailleurs OSICA, SEMIPFA, l'ADOMA et des copropriétaires de Tremblay en France subissent des dégradations des biens publics et des parties communes. Une mobilisation de ces acteurs, sur une nouvelle base de partenariat, participe non seulement à l'amélioration du cadre de vie mais associe également les habitants ainsi que les personnes à l'origine de ces nuisances pour réparer et prévenir la récidive.</p>		
<p>PILOTE</p>	<p>Régie de quartier de Tremblay en France</p>		<p>A/ Mise en œuvre des demandes d'habilitation TIG et de financement Emploi-Tremplin du poste Encadrant TIG</p>
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SPIP de Drancy ▪ Boutique projet ▪ ADOMA, OSICA ▪ SEMIPFA ▪ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services Ville (Développement durable, CTM, Police Municipale/Médiation, etc.) 	<p>PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER</p> <p>B/ Implication des acteurs dans les actions à mettre en œuvre et définition des interventions collectives</p> <p>C/ Présentation des actions collectives et engagement des « tigistes » dans la démarche</p> <p>D/ Repérage des dégradations et détermination avec les habitants des besoins pour lesquels aucune réponse n'a été trouvé</p>
<p>OBJECTIFS VISES</p>	<p>1/ Favoriser l'implication des habitants en investissant « tigistes » et habitants dans le repérage et dans la réparation des dégradations de leur cadre de vie.</p> <p>2/ Améliorer le cadre de vie et par l'intermédiaire de la mesure TIG, faire prendre conscience aux « tigistes » et aux habitants des immeubles dégradés de la nécessité de réparer et d'embellir leur environnement proche (cage d'escalier, halls d'immeubles, espaces extérieurs, biens publics).</p> <p>3/ Mettre en œuvre une démarche citoyenne collective et renforcer le lien social de l'activité de la Régie de quartier de Tremblay en France en impliquant les acteurs de la ville dans les actions à mettre en œuvre et la définition des actions collectives.</p> <p>4/ Pérenniser l'action.</p>		
<p>INDICATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Obtention de l'habilitation TIG et du financement de l'Emploi tremplin, Implication des acteurs dans la définition des interventions collectives. ▪ Suivi : Nombre d'acteurs ciblés et leur implication dans les groupes de travail, Engagement des tigistes dans la démarche, Participation des habitants. ▪ Résultats : Nombre de tigistes ayant réalisé leur peine et qui retrouvent une démarche citoyenne, Participation des habitants lors de rencontres à l'issu des actions collectives, Amélioration et embellissement visible du cadre de vie. 		
<p>COUT</p>			

FA 15	AIDE AUX VICTIMES		
CONSTAT	Difficulté générale du public à se positionner et s'orienter face à l'institution judiciaire et /ou administrative lorsqu'il est confronté à un litige ou victime d'une infraction pénale. Ces difficultés sont accrues du fait des répercussions psychologique de l'agression.		
PILOTE	Direction générale des services de la ville, en partenariat avec l'association départementale S.O.S Victimes -93-	PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER	Signature d'une convention entre les partenaires, portant notamment sur la tenue d'une permanence de 4 heures par semaine dans un local fourni par la ville.
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Police nationale ▪ C.C.A.S, P.M.I, Centre sociaux. ▪ Police municipale ▪ Association départementale S.O.S Victimes -93- ▪ Parquet 		
OBJECTIFS VISES	1/ Fournir aux victimes d'infraction pénales un lieu d'accueil, gratuit et anonyme, afin de proposer une écoute et des éléments d'information sur le droit et les procédures dans les démarches judiciaires. En fonction de répercussions psychologiques évaluées lors de cet entretien, une orientation vers un psychologue spécialisé pourra être proposée. Cette action s'inscrit en complément des permanences des psychologues de la police nationale en commissariats.		
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Permanence dans un lieu anonyme dans un bureau de l'hôtel de ville. ▪ Suivi : Par le service de la police municipale ou du C.C.A.S. ▪ Résultats : Après évaluation avec indicateur quantitatifs et qualitatifs 		
COUT	Environ 8.000,00 Euros par an.		

FA 16	CORRESPONDANT VILLE / JUSTICE		
CONSTAT	Le Contrat Local de Sécurité nouvelle génération renforce le Maire dans son rôle central sur les questions de prévention sécurité au niveau local. Dans cette optique, le déficit d'informations sur les affaires et procédures civiles et pénales en cours de traitement par les services du T.G.I se pose comme une difficulté à traiter.		
PILOTE	La direction générale des services, ainsi que le cabinet du Maire en association très étroite avec les services du procureur générale de la république du T.G.I de Bobigny	PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER	Signature d'une convention de mise à disposition d'un correspondant Ville / Justice, entre la ville et le Parquet du T.G.I de Bobigny.
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction générale des services ▪ Le cabinet du Maire ▪ Le commissariat de police ▪ Le Procureur de la république 		
OBJECTIFS VISES	<p>1/ Faire le lien et la transmission d'informations en temps réel entre les services du procureur du T.G.I et la ville de Tremblay en France.</p> <p>Traiter sous forme de notes et de statistiques à l'attention du Maire des affaires de droit pénales et civiles traitées par le T.G.I de Bobigny.</p> <p>Intégrer l'équipe d'assistant des services du procureur afin de travailler essentiellement sur le traitement des affaires concernant des justiciables Tremblaysiens.</p> <p>Il pourrait être envisagé de mutualiser ce poste de correspondant ville / justice, dans le cadre d'une coopération intercommunale Villepinte / Tremblay</p>		
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Recrutement d'un correspondant de justice de niveau Maîtrise de droit civil et pénal. ▪ Suivi : Par la direction générale des services de Tremblay en France. ▪ Résultats : Une évaluation quantitative et qualitative sera produite tous les ans. 		
COUT	Le salaire annuel du correspondant de justice est évalué à environ 36.000,00 Euros.		

INGENIERIE ET SUIVI DU DISPOSITIF

FA 17 : CARTOGRAPHIE DES FAITS D'INSECURITE

FA 18 : ETUDE DE FAISABILITE POUR LA VIDEOSURVEILLANCE

FA 19 : SERVICE PUBLIC DE POLICE MUNICIPALE

FA 20 : SERVICE MUNICIPAL DE MEDIATION SOCIALE DE PROXIMITE

FA 21 : CELLULE DE VEILLE COMMUNALE TRANQUILLITE PUBLIQUE

FA 22 : MISE EN PLACE D'UNE MAIN COURANTE INFORMATISEE A LA POLICE MUNICIPALE

FA 17	CARTOGRAPHIE DES FAITS D'INSECURITE		
<p>CONSTAT</p>	<p>Afin de mieux adapter les réponses à apporter aux risques de désordres, la réalisation de cartographies visant à localiser les lieux exposés en fonction de la nature du risque doit permettre à la fois d'améliorer la connaissance partagée des phénomènes et d'apporter, en fonction des cas, des solutions communes. La réalisation de cette fiche action pourra être facilitée par le développement d'un outil de cartographie des faits d'insécurité spécifique. Ces cartographies sont réalisées au moyen des différentes informations diffusées par les partenaires et de compléments qualitatifs lors des groupes de travail. La mise en œuvre de cette Fiche Action se fait également en lien avec la FA 7.</p>		
<p>PILOTE</p>	<p>Ville de Tremblay-en-France / Direction Générale des Services</p>		<p><i>Mise en œuvre d'un outil cartographique spécifique en lien avec un Observatoire dédié et signature d'une convention spécifique avec la Police Nationale.</i></p>
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services techniques ▪ Service Police Municipale et médiation ▪ Service développement durable et action territoriale ▪ Service Sports 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bailleurs Sociaux ▪ Transporteurs ▪ Education Nationale ▪ Police Nationale ▪ Régie de Quartier 	
<p>OBJECTIFS VISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1/ Elaborer une cartographie mensuelle des faits d'insécurité recensés par les partenaires 2/ Améliorer la localisation des risques, la connaissance partagée des phénomènes et leur traitement 		
<p>INDICATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Acquisition effective d'un outil de cartographie des risques ▪ Suivi : Evolution des faits et incidents relevés ▪ Résultats : 1/ Un rapport mensuel 2/ Bilan qualitatif au sein du CLSPD restreint 		
<p>COUT</p>			

FA 18	ETUDE DE FAISABILITE POUR LA VIDEOSURVEILLANCE		
<p>CONSTAT</p>	<p>Fiche Action transversale, la vidéosurveillance constitue un outil complémentaire à des moyens humains et organisationnels dans le cadre de la politique locale de prévention tranquillité. Evoquée notamment par certains partenaires de l'Education Nationale comme un moyen de prévention en matière de sécurité routière, et plus largement de malveillance, il convient au préalable d'envisager une étude de faisabilité afin d'identifier avec l'ensemble des partenaires les sites pouvant justifier la mise en place d'un tel dispositif ainsi que les modalités techniques et organisationnelles de sa mise en œuvre.</p> <p>Une distinction entre les différents types d'espaces et de sites devra également être effectuée (espace public / privé etc.). Par ailleurs, des projets de vidéosurveillance sont actuellement en cours à la SEMIPFA pour répondre aux problématiques de dégradations de véhicules récurrentes. Il conviendra donc de prendre en compte l'existant et d'envisager également les modalités de report d'images, en vue d'une capacité de prévention et de réaction accrue.</p>		
<p>PILOTE</p>	<p>Ville de Tremblay en France / Direction Générale des Services</p>	<p>PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER</p>	<p><i>Se référer au planning des opérations</i></p>
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transporteurs ▪ Education Nationale ▪ Services techniques ▪ Service Sports 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Police Nationale ▪ Police Municipale ▪ Bailleurs Sociaux 	
<p>OBJECTIFS VISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1/ Amélioration de la sécurité routière et des biens et personnes aux abords des établissements scolaires 2/ Amélioration de la sécurité au niveau des sites et équipements de type commerciaux, sportifs, municipaux 3/ Amélioration de la sécurité dans les parkings souterrains 4/ Amélioration de la sécurité dans les espaces publics 		
<p>INDICATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Mise en œuvre effective de l'étude / mise en œuvre d'un dispositif de vidéosurveillance ▪ Suivi : A définir ▪ Résultat : A définir 		
<p>COUT</p>			

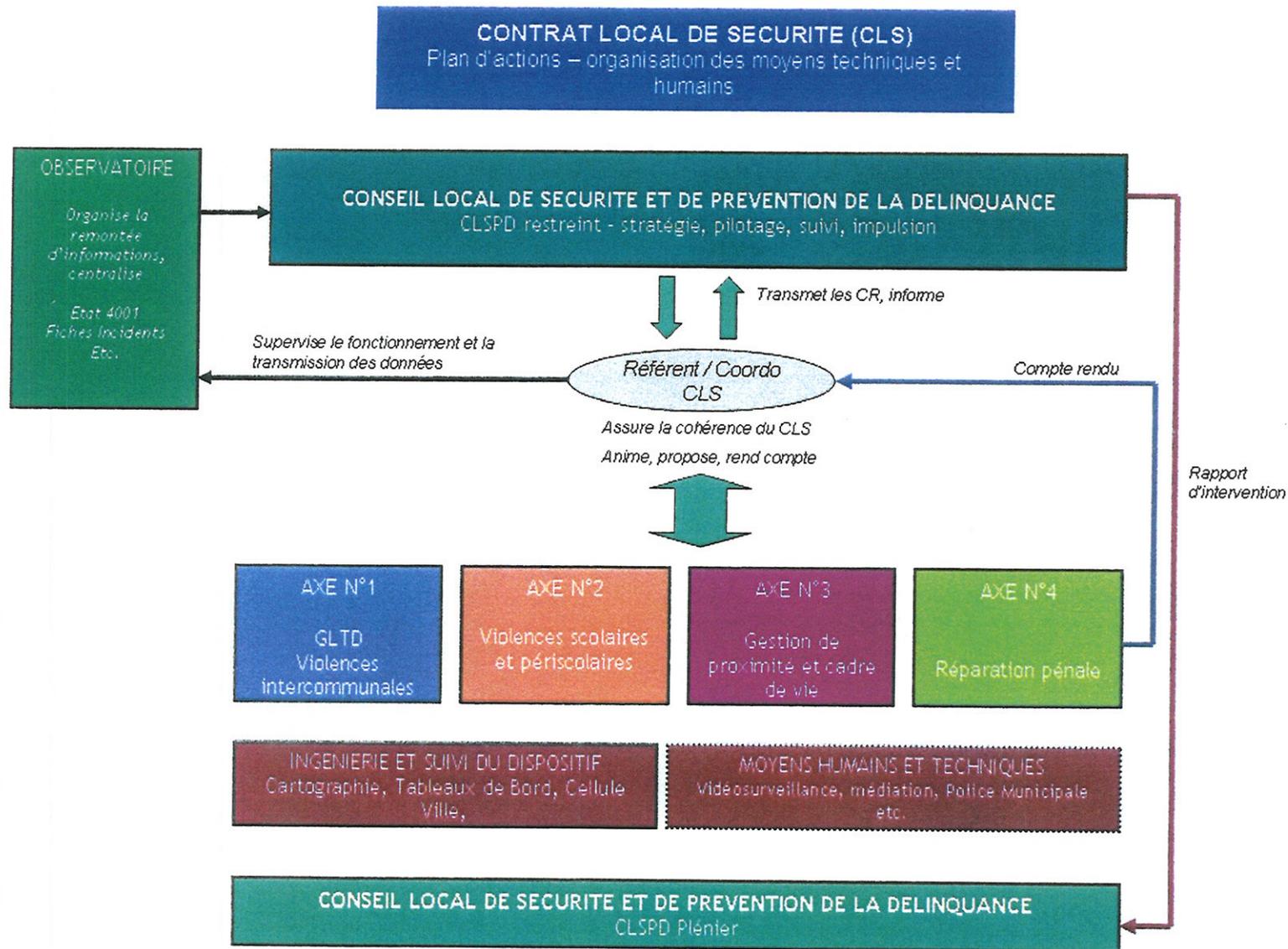
FA 19	SERVICE PUBLIC DE POLICE MUNICIPALE		
<p>CONSTAT</p>	<p>Dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, la ville de Tremblay en France a créé le service public de police municipale, afin de répondre aux multiples missions de service public et l'application des arrêtés municipaux pris par Monsieur le Maire.</p> <p>Une montée en puissance du service peut être envisagée dans le cadre de la réactualisation de la politique locale de prévention sécurité, à travers des actions de formation, un redéploiement des moyens humains et techniques etc.</p>		
<p>PILOTE</p>	<p>Direction générale de services. Cabinet du Maire Direction du service public de police municipale.</p>	<p>PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER</p>	<p>C'est en 2005 que ce dispositif à été mis en oeuvre dans sa forme actuelle de service public de police municipale. Un conventionnement avec le commissariat intercommunal de Villepinte / Tremblay a également été établi.</p>
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Police Nationale ▪ Transporteurs ▪ Services municipaux ▪ Education Nationale 		
<p>OBJECTIFS VISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1/ Application des dispositions légales en vigueur traitant des règles de circulation et du stationnement sur la voie publique. 2/ Mise en œuvre des arrêtés municipaux de circulation. 3/ Sécurisation des sorties des établissements scolaires du premier degré. 4/ Sécurisation des biens et des personnes à l'occasion des manifestations publique se déroulant sur l'ensemble du territoire communale. 5/ Identification et évacuation des véhicules ventouses et épaves stationnés sur la voie publique. 6/ Travail en partenariat selon les besoins avec les services de la police nationale. 		
<p>COUT</p>			

FA 20	SERVICE MUNICIPAL DE MEDIATION SOCIALE DE PROXIMITE		
CONSTAT	<p>Dans le cadre de la prévention de la délinquance et des conflits de toutes natures, il s'avère nécessaire de renforcer le service municipal de médiation sociale. Ce dispositif est aujourd'hui assuré par une équipe d'adultes médiateurs, ayant une formation et une bonne connaissance des publics jeunes, afin d'anticiper les actes de malveillance et de créer ainsi un lien quotidien de dialogue constructif.</p> <p>Au regard de la réactualisation de la politique locale de prévention sécurité, et comme pour le service de Police Municipale, un redéploiement du service et une formation spécifiques peuvent être envisagés.</p>		
PILOTE	Direction générale des services Service municipal de médiation sociale	PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER	<p>A/ Selon les calendriers des diverses manifestations publiques</p> <p>B/ Selon le degré de tension repéré par divers indicateurs</p> <p>C/ Selon les besoins des services en complément des dispositifs régulier</p>
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services municipaux ▪ Transporteurs publics ▪ Education Nationale Autres 		
OBJECTIFS VISES	<ul style="list-style-type: none"> 1/ Atténuer les conflits de voisinage 2/ Prévenir les conflits autour d'équipements et de sites spécifiques : établissements scolaires, transports etc. 3/ Prévenir les conflits lors d'événements sportifs 4/ Sécuriser les biens et personnes lors de situations spécifiques 		
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : Pérennisation du service ▪ Suivi : Nombre de médiateurs (nombre d'heures réalisées dans le cadre de leur mission) ▪ Résultats : 1/ Nombre d'interventions sur conflits de voisinage / types de sorties de conflits 2/ Nombre d'interventions sur sites / nombre de situations de conflits relevées 3/ Nombre d'événements sportifs couverts / nombre de situations de conflits relevés 4/ Idem 		
COUT	Masse salariale, véhicules et divers petits matériels mis à disposition.		

FA 21	CELLULE DE VEILLE COMMUNALE TRANQUILLITE PUBLIQUE		
CONSTAT	L'organisation de manifestations grand public à caractère culturel, sportif, événementiel, ainsi que la programmation des activités d'animation des petites et grandes vacances scolaires, est un sujet dont la préoccupation en termes de prévention et de sécurité est considérée aujourd'hui comme prioritaire par tous. La Ville de Trambly en France, où se déroulent ces événements, est directement concernée, et a donc mis en place une cellule de veille interne, dédiée à la gestion de ces périodes sensibles.		
PILOTE	Direction générale des services et cabinet du Maire	PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER	Réunion de la cellule lors des périodes considérées à risque et coordination interne à la Mairie
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Police municipale et service de médiation ▪ Service des relations publiques ▪ Services des sports et Vie des quartiers 		
OBJECTIFS VISES	<p>1/ Préparer la tenue et la programmation événementielle afin de mettre en œuvre les outils permettant d'anticiper d'éventuel débordements</p> <p>2/ Veiller à la coordination et l'articulation d'intervention de plusieurs services et partenaires, avec pour objectif principale la prévention des conduites à risques, ainsi que la sécurité des biens et des personnes</p> <p>3/ Procéder à l'évaluation des différentes procédures et protocole d'intervention, afin d'en évaluer la pertinence et l'efficacité</p>		
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : ▪ Suivi : ▪ Résultats : 		
COUT	Masse salariale et moyens techniques mis à disposition des personnels mobilisés lors des manifestations et activités grand publique, ayant un rôle actif dans les domaines de la prévention et de la sécurité.		

FA 22	MISE EN PLACE D'UNE MAIN COURANTE INFORMATISEE A LA POLICE MUNICIPALE		
<p>CONSTAT</p>	<p>L'évolution du métier de police municipal, et l'évolution potentielle des missions et compétences a engendré une nécessité de gestion précise du service. Il apparaît primordial de doter face à ces évolutions la police municipale d'un outil informatique à même de guider les agents dans l'organisation de la remontée d'information, dans la gestion de leurs tâches quotidiennes.</p> <p>La commune entend donc mettre en place une main courante informatisée afin de formaliser les procédures de fonctionnement quotidien, de centraliser les informations nécessaires au bon fonctionnement du service, et d'organiser un partenariat efficace avec la police nationale.</p>		
<p>PILOTE</p>	<p>Ville de Tremblay-en-France / Direction Générale</p>	<p>PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER</p>	<p>A/ Définition des besoins B/ Lancement de la consultation de fourniture et d'installation du logiciel de main courante C/ Formation des utilisateurs</p>
<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services techniques ▪ Police Municipale ▪ Police Nationale 		
<p>OBJECTIFS VISES</p>	<p>1/ Assurer une gestion efficace du suivi des missions de la police municipale</p>		
<p>INDICATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application : fréquence de l'utilisation du logiciel ▪ Suivi : Evolution du renseignement des différentes applications ▪ Résultat : <p>1/ Gain d'efficacité de gestion du service</p>		
<p>COUT</p>	<p>20 000 € HT</p>		

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT



SIGNATAIRES DU CONTRAT LOCAL DE SECURITE

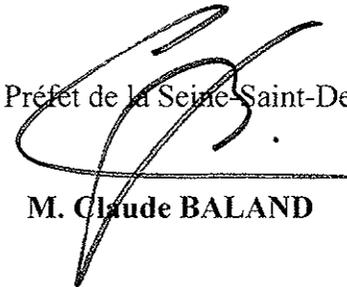
Tremblay-en-France, le

Le Député-Maire de Tremblay-en France

M. François ASENSI

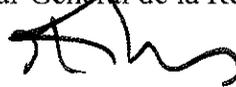


Le Préfet de la Seine-Saint-Denis



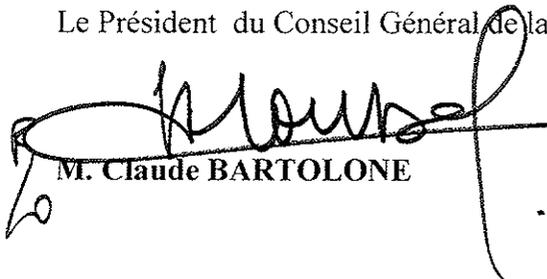
M. Claude BALAND

Le Procureur Général de la République, TGI de Bobigny



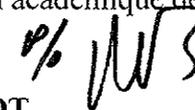
M. François MOLINS

Le Président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis



M. Claude BARTOLONE

Le directeur des services départementaux de l'Education
Nationale – Inspection académique de la
Seine Saint Denis



M. AUVERLOT